

USA : Lexar veut interdire les mémoires Flash de Toshiba

Une nouvelle affaire de violation de brevets vient agiter l'industrie informatique aux Etats-Unis. Lexar Media s'en prend à Toshiba et demande un recours à l'ITC (

International Trade Commission). Lexar accuse Toshiba de violation de trois brevets sur la technologie de mémoire Flash NAND ? que l'on retrouve dans les appareils de type photo numérique par ses capacité à conserver les données même lorsque le dispositif n'est plus alimenté. Lexar s'appuie sur une décision de la cour de justice de Californie, qui, en 2005, avait condamné Toshiba à verser 465 millions de dollars pour avoir rompu des secrets commerciaux. Ce dernier a fait appel de cette décision. En 1997, Toshiba a investi trois millions de dollars dans Lexar. Les deux sociétés ont commencé à travailler ensemble sur les technologies de mémoires. Le japonais a même obtenu un siège au conseil d'administration. Mais Lexar n'a jamais accepté que Toshiba ait un accès à ses technologies et projets tout en continuant de travailler avec son rival SanDisk. Lexar Media a donc décidé d'aller plus loin. La plainte déposée contre Toshiba vise à interdire tout simplement l'importation et la distribution de mémoires Flash NAND sur le sol américain, ainsi que les produits qui intègrent cette mémoire. A moins de trouver un accord, les deux groupes vont une nouvelle fois se retrouver face à face devant d'un juge !